

MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2023

Présents : 11
Procurations : 03
Votants : 14

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., ROCHE D., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., TERNET C., COUTANT M. .

Pour : 14 Contre : 00

ABSENTS : M. JOULIA G., M. BEAULIEU Cl., M. GUENE F. (excusés), M. PAGNOUX JP. .

Abst./Blancs/Nuls : 00

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 08 mars 2023

M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.
M. BEAULIEU Claude a donné procuration à Mme LAVAUZELLE Isabelle.
M. GUENE Frédéric a donné procuration à Mme OZENNE Nadine.

OBJET : Avis sur projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « les Pougès », tout près du village de Puyfragnoux à Brigueuil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir rencontré en mairie, le 16 février 2023, des représentants de la société CS SOLAIRE qui ont un projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le site retenu est Puyfragnoux et comprend 22 parcelles, pour une superficie totale du site de 18,65 hectares.

Sur la commune, en l'absence de document d'urbanisme, c'est le Règlement National d'urbanisme (RNU) qui s'applique. Et la société indique que le projet présenté peut être autorisé en RNU car les centrales solaires sont considérées comme un équipement d'intérêt collectif. Le site choisi est situé en dehors des zonages de protection au regard de l'environnement et des monuments historiques.

Monsieur le Maire expose les atouts que présente le site :

- projet de centrale de taille minimale à l'échelle de la commune et du territoire : 7 ha
- site ne présentant pas de difficultés techniques d'implantation vis-à-vis de la topographie
- un ensoleillement satisfaisant
- un impact visuel très faible
- une distance au poste source intéressante : un raccordement possible à 2,609 km
- une accessibilité du site sans difficulté
- un projet qui contribue à atteindre les objectifs régionaux et nationaux de développement des énergies renouvelables
- une énergie verte produite localement favorisant le rapprochement d'un centre de production avec les consommateurs : consommation annuelle de 1780 foyers.

Il sera tenu compte des recommandations paysagères et de gestion du site pour une meilleure insertion du projet.

Il est précisé que la société reste propriétaire de l'ensemble de ses centrales, et exploite celles-ci sur une durée de 30 à 40 ans.

Monsieur le Maire informe que les retombées financières pour la commune sont estimées de la manière suivante : (En tenant compte des éléments suivants : puissance estimée du projet : 6,71 MWc, et production annuelle : 8 341,87 MWh)

- Taxe d'aménagement = 11 065 € (uniquement l'année de la mise en service)
- Taxe foncière sur le bâti = 5 910 € / an
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 4 283 € / an
- IFRER = 8 015 € / an
- ⇒ TOTAL annuel = 18 208 €

SUHL/unité ADS

10 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID: 016-211600948-20230227-202316-DE

L'avis du conseil municipal est sollicité pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- au vu des éléments énoncés ci-dessus,

- émet un avis favorable au projet d'installation, présenté par la société CS SOLAIRE, d'une centrale photovoltaïque au sol, tout près du village de Puyfragnoux à Brigueuil.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 08 mars 2023


Le Maire
Robert ROUGIER

SUHL/unité ADS

10 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ